



Reception d'un recommandé de vente avec vis caché

Par **steph161733**, le **30/11/2013** à **09:43**

Bonjour

J'ai vendu mon appartement fin Septembre a un jeune couple.
Appartement situé au dernier étage d'une résidence de 1970 comportant un toit terrasse.

J'ai reçu hier un recommandé des acheteurs m'informant qu'ils avaient constaté des infiltrations venant du toit terrasse.

Ils on fait intervenir un spécialiste par l'intermédiaire du Syndic pour examiner le toit.

Ce dernier aurait constaté des fissures dans le revêtement du toit.

Dans ce courrier, ils dénoncent une vente avec des vis cachés.

J'ai essayé de les appeler, mais mes tentatives sont des échecs.

Je ne sais pas par quel bout prendre ce problème.

Je n'ai fait aucun travaux qui aurait pour but de masquer ces dites infiltrations et je ne pense pas être responsable de l'entretien des parties communes.

Pouvez vous estimer mes risques? Me conseiller une démarche a suivre ? Me lister les actions que je dois mettre en place pour me défendre?

Merci énormément.

Cdt
Stephane